



PROJET ASSOCIATIF
2022-2026



Préambule

Le projet associatif est un document qui définit l'Association GAIA et ses orientations en vue d'offrir un accompagnement qualitatif aux personnes accompagnées.

Un des objectifs de ce projet associatif est de décrire GAIA dans toute l'étendue de ses **champs d'intervention**. L'Association intervient auprès de personnes **en grande précarité**, des personnes **en situation de handicap** ou dont les **problèmes de santé** engendrent des **ruptures** dans leur **projet de vie**, des **femmes** en situation de **fragilité** et pouvant être **victimes de violence**, des personnes qui ont des **difficultés d'accès à l'emploi** et à la **formation professionnelle**.

Couvrant la période **2022-2026**, le projet associatif présente l'Association, précise ses **valeurs**, ainsi que ses **objectifs**, et les **moyens** à mettre en œuvre pour les atteindre.

Il permet fondamentalement d'être en adéquation avec les attentes des **personnes accompagnées**, de fédérer les acteurs en **interne**, et de mobiliser les acteurs **externes**.

Il a été élaboré à partir d'une **démarche participative**. Les différents acteurs de l'Association ont été consultés pour son élaboration : **les administrateurs, la direction générale, les directions adjointes, les chefs de service, les professionnels et les instances représentatives du personnel**.



Présentation de l'Association GAIA

GAIA est une **Association loi 1901 à but non lucratif**, déclarée en Préfecture d'Annecy en 2009. Elle est administrée par un Conseil d'Administration de neuf membres actifs au moins et de quinze membres actifs au plus qui sont élus par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée de trois ans. Les Administrateurs sortants sont rééligibles à l'issue de leur mandat.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de trois à neuf personnes. Le mandat des membres du bureau est d'une année et expire lors de l'assemblée générale annuelle. Tout membre (actif, bienfaiteur ou de droit) a pris connaissance du projet associatif de GAIA et déclare **adhérer aux valeurs** définies dans ce projet. Chaque membre intervient à titre **bénévole**.

- Une culture forte partagée par ses membres et ses professionnels

GAIA se réclame d'une culture basée sur la **réciprocité, l'entraide et l'esprit de résistance**. Cette culture s'inscrit dans **les valeurs de la république, la liberté, l'égalité, la fraternité**, qui sont des **valeurs humanistes**.



Réciprocité

Elle repose sur **l'interaction** entre les différentes parties prenantes (membres du Conseil d'Administration, équipe de direction, professionnels, personnes accompagnées, et partenaires).

Il existe un **respect mutuel**, une **écoute**, un **dialogue** entre ces différents **acteurs**.



Entraide

Elle s'inscrit dans **l'aide** que chacun se porte mutuellement et le **lien** entre les professionnels et les personnes accompagnées et les personnes accompagnées entre elles.

Elle s'inscrit aussi dans la **cohésion d'équipe**.



Esprit de résistance

L'Association se fonde sur **le programme économique et social du Conseil National de la Résistance** : une résistance au service de la **transformation sociale**, une volonté de rechercher du **possible** face à l'exclusion. Il s'agit pour GAIA de participer à la construction d'un **monde plus viable**.



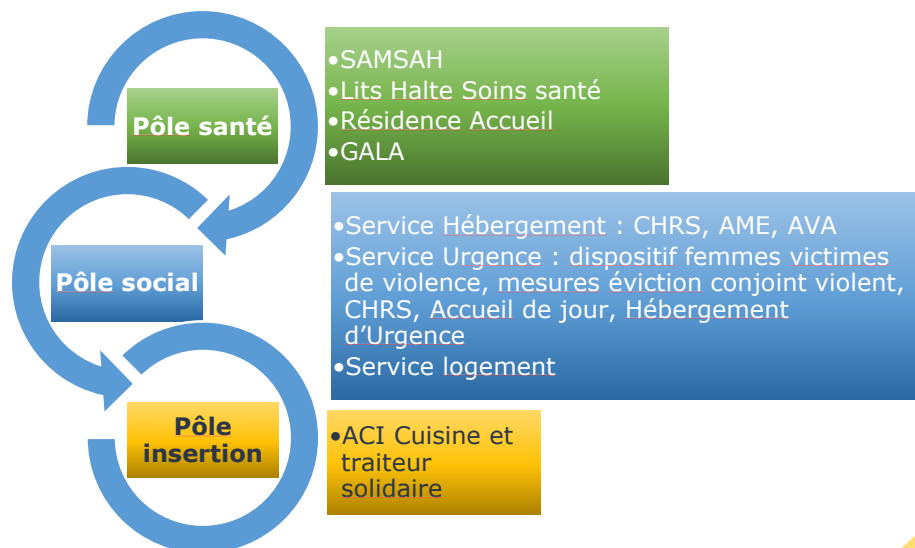
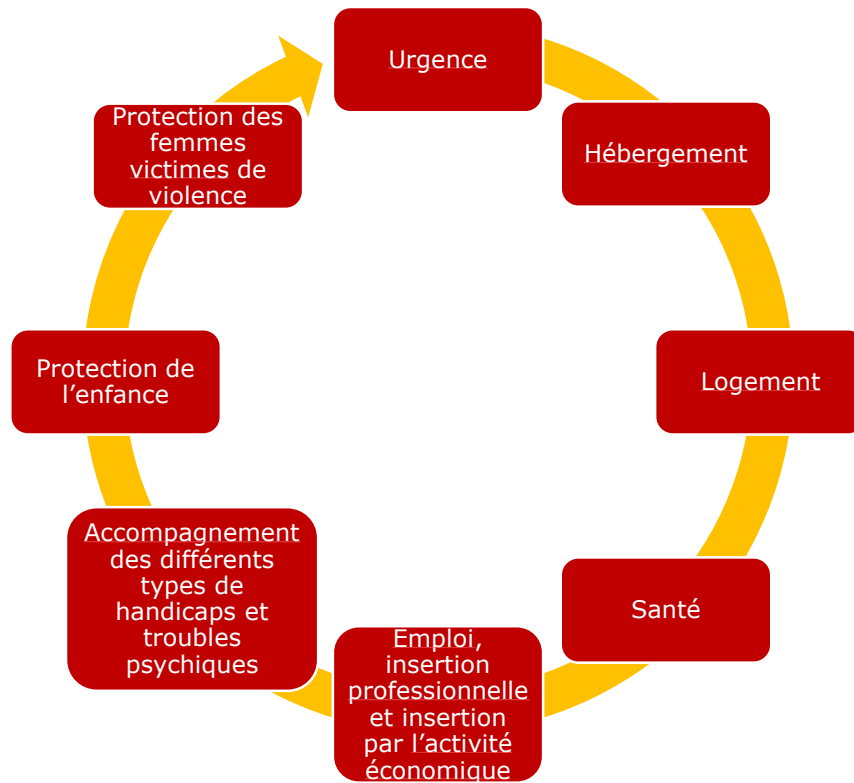
Ethique

L'Association se réfère à **l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité**, développées par le sociologue allemand Max Weber.

Elle fonde son action sur un **engagement de conviction** au service de la transformation sociale. Elle se réclame aussi du **principe de responsabilité** vis-à-vis des personnes accompagnées et des pouvoirs publics.

- Son organisation

Son organisation lui permet d'apporter des réponses **diversifiées et complémentaires** dans le **parcours des personnes accueillies**.



o Le pôle santé

SAMSAH le Bilboquet

- Il accompagne des personnes porteuses de handicap psychique afin de maintenir les acquis et de favoriser l'autonomie. Il est un soutien à l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne, sociale, professionnelle et au logement inclusif.

Résidence accueil le Séséli

- Elle propose des logements à un public en situation de précarité et souffrant de troubles psychiques, autonome dans les actes de la vie quotidienne et souhaitant bénéficier de temps d'animation collectifs et d'un accompagnement social.

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

- L'Association propose des places d'hébergement pour des personnes sans domicile qui rencontrent des problèmes de santé ne justifiant pas une hospitalisation ou en procédure médicale qui souffrent de pathologies diverses.

GALA (Gestion et Accompagnement en Logement Adapté)

- Il s'agit d'un projet de coopération avec l'unité de Soins Résidentiels du CHANGE pour les patients sortant d'hospitalisation. L'Association propose un dispositif de logements temporaires et en sous location et une offre de soins adaptés aux problématiques spécifiques liés au handicap psychique.

o Le pôle social

Service hébergement

- L'Association gère sur Annecy deux Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale (CHRS), La Cordée, qui accueille des hommes et des femmes isolés, des familles, des couples et La Traverse qui accueille des femmes isolées ou avec enfants et des couples.
- Elle gère un Accueil Mères et Enfants (AME), La Parent'elle, pour femmes enceintes et mères avec enfants de moins de trois ans.
- Elle propose aussi un dispositif AVA (adaptation à la vie active), actions de réinsertion ayant pour objet l'apprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

Service Urgence

- L'Association gère sur Annecy un CHRS, Ma Bohème, assurant un hébergement d'urgence et temporaire et un soutien dans la recherche d'un logement ou d'une structure d'insertion adaptée.
- Elle gère aussi un hébergement d'urgence à Veyrier du Lac qui propose une première étape vers l'autonomie.
- L'accueil de jour et lieu d'écoute l'Herminette assure un lien social avec des personnes en grande précarité. En période hivernale, l'Association propose un abri pour personnes avec animaux.
- Elle propose aussi un dispositif pour les femmes victimes de violence et un accompagnement d'auteur de violences conjugales

Service logement

- Il propose un accompagnement vers et dans le logement de publics en capacité de gérer leur situation appartements en diffus, dispositif de baux glissants, en lien avec les bailleurs sociaux.

o **Le pôle insertion**

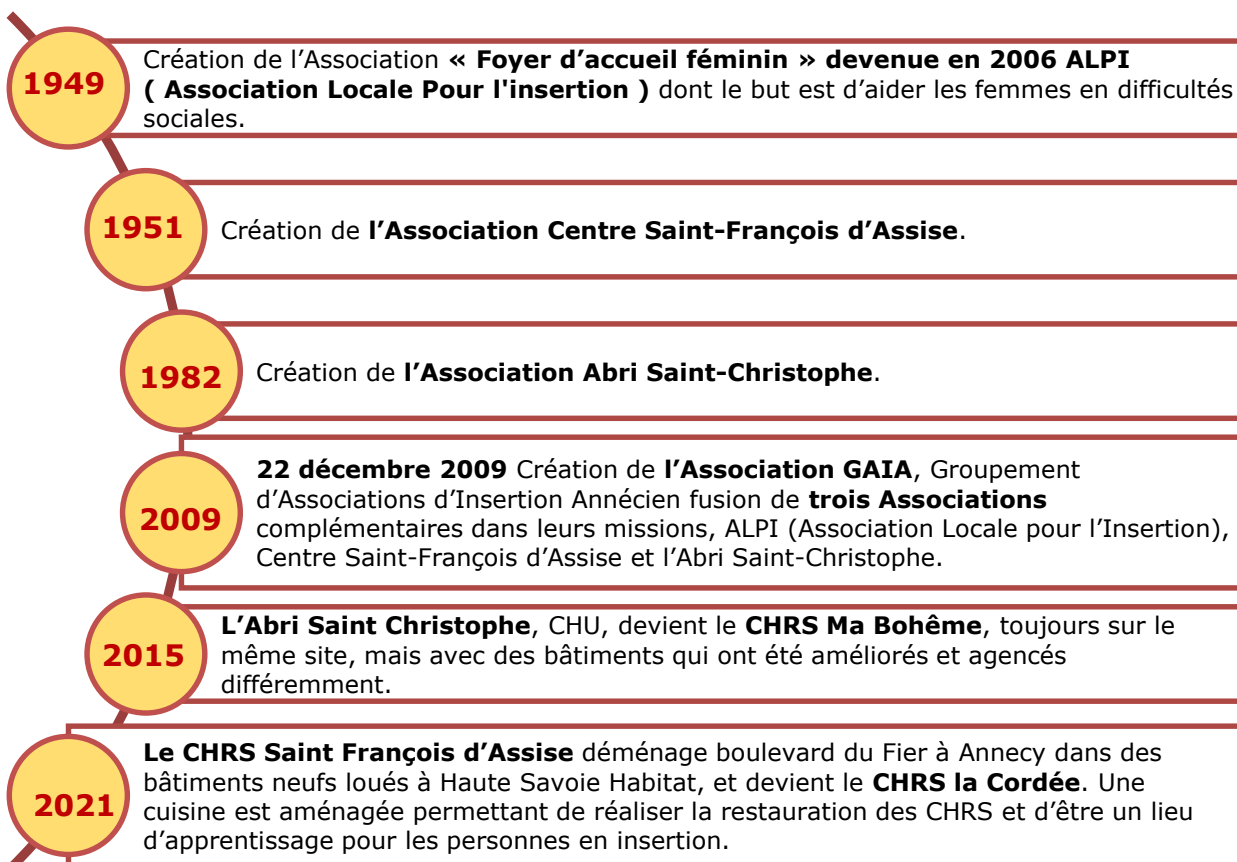
Service cuisine et traiteur solidaire

- Atelier et Chantier d'Insertion dont la mission est d'accompagner des personnes en difficulté d'insertion professionnelle, via un emploi salarié d'agent polyvalent de restauration.
- L'accompagnement rattaché au CHRS la Cordée, propose à des salariés en insertion un apprentissage des comportements professionnels et les accompagne dans leur recherche d'emploi.

Historique et faits marquants

L'Association GAIA trouve **son origine** dans un **rassemblement de citoyens** issus de différents horizons, partageant les mêmes valeurs et les mêmes aspirations et qui ont eu dès les années cinquante une même préoccupation d'apporter une **aide et un soutien aux publics en grandes difficultés**.

Les dates clés sont les suivantes :





Identité et vocation

L'Association dans sa vocation d'accompagnement de la personne en situation de vulnérabilité et de précarité, met en avant l'**accompagnement sanitaire et social, qui constitue la dimension majeure de ses interventions.**





Elle s'inscrit dans une préoccupation forte de **respect de la dignité de la personne accueillie.** Ses principes-clé sont :

| | |
|---|---|
| La diversité des champs d'intervention | • Hébergement, accès au logement, santé, handicap, protection de l'enfance, insertion sociale et économique, culture |
| La prise en compte de son environnement | • Dans le respect de la réglementation et des schémas territoriaux |
| La démarche de « faire avec » | • Responsabilisation des personnes accompagnées, l'objectif de « faire avec » des partenaires |
| La fierté | • Des membres de l'Association d'être porteur des politiques publiques au service des personnes les plus vulnérables |
| La capacité à refuser | • Un projet ou une action si la dimension d'accompagnement sanitaire et social n'est pas prise en compte. |
| La recherche des possibles et la simplification | • Des parcours des personnes accompagnées. |
| La souplesse et l'adaptation | • De son organisation. |
| La force du projet associatif | • Il s'inscrit dans la culture de l'accompagnement social et sanitaire et est porté par les membres du Conseil d'Administration, l'équipe de direction et partagé par les professionnels. |
| L'engagement et la force de conviction | • Des administrateurs et des professionnels. |
| La rigueur apportée dans la gestion | • Un bon usage de l'argent public et la préservation d'un modèle économique efficient. |



Valeurs

Les valeurs de GAIA sont les suivantes. Elles ont été **réinterrogées** lors du précédent projet associatif et restent valables.

-  **Respect de l'individu**
-  **Solidarité**
-  **Engagement et citoyenneté**
-  **Exigence de qualité**

Respect de l'individu

Valeur **humaniste** qui s'appuie sur plusieurs principes fondamentaux : la **primauté de la personne accompagnée**, la **tolérance** vis-à-vis de leur parcours de vie et la **non stigmatisation**.

L'Association est **confiante** dans les potentialités des bénéficiaires et leur offre la possibilité de **rechercher** des solutions et **d'expérimenter**.

Elle est garante du **respect de la dignité** des personnes accompagnées et les soutient dans leur **recherche d'autonomie**.

L'Association est garante des principes de **laïcité**.

Solidarité

L'Association pratique **l'accueil inconditionnel** tel qu'il est inscrit dans la loi, dans la limite de ses capacités d'accueil.

La **fraternité** est un principe républicain porté par l'Association.

L'**entraide** est un principe développé dans l'Association, notamment au sein des **équipes de professionnels** qui partagent des pratiques, des réussites, des difficultés et qui travaillent en **collectif**, dans la **recherche de solutions** avec les personnes accompagnées. L'entraide est aussi favorisée **entre personnes accompagnées** et par le biais du parrainage d'un **groupement d'entraide mutuelle** (GEM).

Engagement et citoyenneté

Cette valeur s'appuie sur **l'engagement des bénévoles** au sein de l'Association, qui donnent de leur **temps et participent à la vie de l'Association**. **L'implication** des **professionnels** se fonde sur un engagement mis au service de l'accompagnement des bénéficiaires et une adhésion aux valeurs et au projet associatif.

La **citoyenneté** est portée par l'Association, à travers deux dimensions :

La dimension **citoyenne** de l'Association qui a à un **rôle d'alerte** et **d'influence** auprès des pouvoirs publics et de l'opinion publique.

La recherche d'une **citoyenneté** pour les **personnes accompagnées**, grâce à **l'ouverture** sur son environnement.

Exigence de qualité

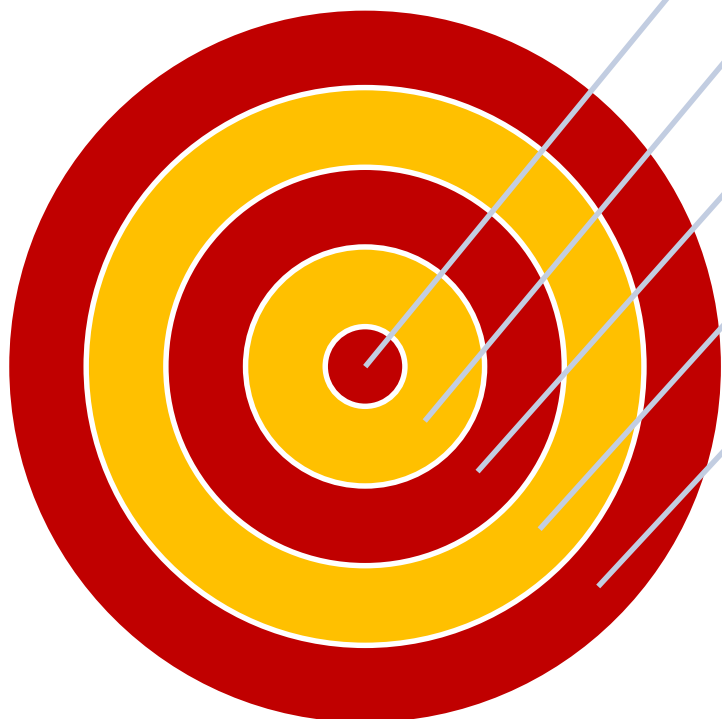
L'Association se porte garante des **compétences des professionnels**, de leur **formation en continue** et de **l'analyse des pratiques qui favorisent un questionnement éthique** au cœur de la pratique. Elle porte une dynamique **d'amélioration continue de la qualité** et est garante de la mise en œuvre d'une **démarche qualité**.

La sensibilité à l'autre, l'empathie et la créativité sont des qualités mises au service de l'accompagnement.

Elle s'inscrit dans une **démarche d'expérimentation** qui permet la **recherche des possibles**.



Missions



Accompagner les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité dans leur projet de vie en les aidant à trouver des solutions adaptées.

Exercer une fonction d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics.

Participer aux **évolutions des politiques publiques.**

Elaborer avec les décideurs **des réponses nouvelles** à partir d'une **connaissance étayée** du terrain.

Mobiliser des moyens dans une **démarche de réseau et de coopération** avec des partenaires divers.



Vision à 5 ans

La vision correspond à la **projection de GAIA** dans l'avenir, sur une période de **cinq années**, de 2022 à 2026. Cette vision influence les **orientations stratégiques** de l'Association et de ses établissements et services, ainsi que les **actions à conduire**. Un **bilan du précédent projet associatif** a été réalisé collectivement pour que la vision prospective soit réfléchie à partir de **l'évaluation** de ce qui a été **réalisé précédemment**.



Orientation 1 : Affirmer un rôle d'acteur du changement

Bilan :

GAIA alerte toujours les institutions sur les problématiques rencontrées.

Priorité est donnée à la stabilité de chaque dispositif dans les pôles afin de maintenir l'accompagnement des usagers et le maintien des emplois.

Continuera à être développé en permanence pour GAIA :

Poursuivre une mission d'alerte.

S'inscrire dans des projets répondant à l'évolution des besoins des publics fragiles.

Une approche par métier et leur transversalité reste à développer.



Orientation 2 : Développer le partenariat et la coopération

Bilan :

La mutualisation des fonctions supports avec d'autres associations est compliquée car les associations ont leurs propres fonctions supports.

En soutien des équipes, il existe une présence de bénévoles sur différentes activités d'animation.

Continuera à être développé en permanence pour GAIA :

Formations, analyses de pratiques communes, projets communs avec des partenaires, en direction des personnes accompagnées.

Continuer à chercher des bénévoles pour le CA et à mobiliser des bénévoles qui peuvent proposer des activités pour les usagers.



Orientation 3 : Développer une gouvernance participative

Bilan :

Le renouvellement du CA est effectif.

Des administrateurs-relais par pôle ont été nommés.

Des membres du CA ont été formés avec l'URIOPSS.

Les outils de gouvernance sont formalisés (règlement intérieur, outils de pilotage, rapport d'activité, document unique des délégations...).

Continuera à être développé en permanence pour GAIA :

L'Association va continuer à identifier les compétences nécessaires au sein du CA.

Elle va poursuivre la mise à jour régulière des outils de gouvernance.



Orientation 4 : Optimiser la responsabilité sociétale de l'association

Bilan :

Les mécénats financiers ont été activés pour des investissements en mobiliers.

Mise en place d'un groupe de travail sur le développement durable.

La démarche d'amélioration continue de la qualité est en place.

GAIA équilibre ses comptes.

Continuera à être développé en permanence pour GAIA :

Poursuivre la recherche de financements pour des investissements.

Réfléchir à un statut d'utilité publique.

Poursuivre la politique de développement durable et la démarche qualité.

Poursuivre une gestion RH et financière rigoureuse.

Lancer des projets au niveau des locaux.



Orientation 5 : Définir une stratégie de communication globale

Bilan :

Un groupe communication a été créé et a abouti à des outils de communication.

Un nouveau site internet a été réalisé.

Un serveur commun a été mis en place.

La démarche qualité favorise les échanges entre les professionnels autour de problématiques communes.

Continuera à être en permanence pour GAIA :

Renforcer sa visibilité.

Favoriser la transversalité entre les pôles.

L'ambition de GAIA



- La nécessité de se projeter

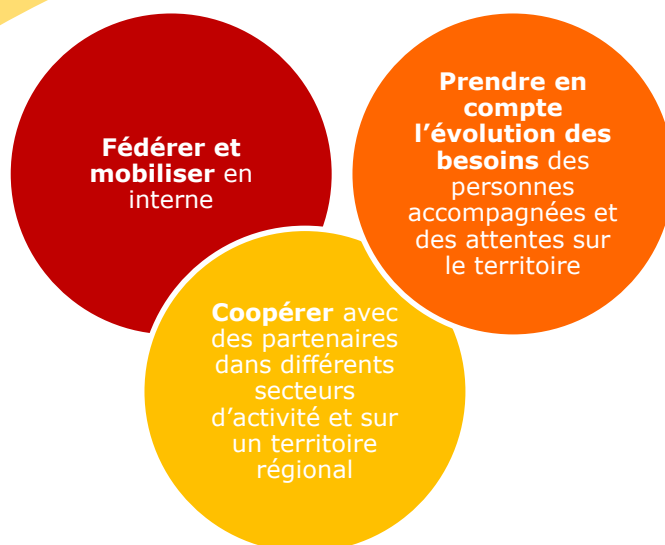
Le projet associatif s'appuie sur **trois orientations stratégiques** qui vont permettre de clarifier les perspectives de GAIA sur la période de 2022 à 2026.

Ce projet associatif permet de **consolider** une **vision associative** qui conforte **l'identité, les perspectives** à moyen terme et les **intentions** de l'Association.

Il permet fondamentalement d'être **en adéquation avec les attentes des personnes accompagnées**, de **mobiliser** les acteurs en interne, et de **fédérer** les acteurs externes, en privilégiant les valeurs, le sens et la **compréhension des changements.**

Ce projet constitue **l'élément fondateur** qui permet aux projets d'établissements et de services de se construire dans la **cohérence.**

La **réussite** du projet associatif s'appuie sur sa capacité à :



Orientations et actions

Ce volet constitue la véritable **partie prospective** du projet associatif qui permet de répondre à la question « **vers où allons-nous demain ?** ».

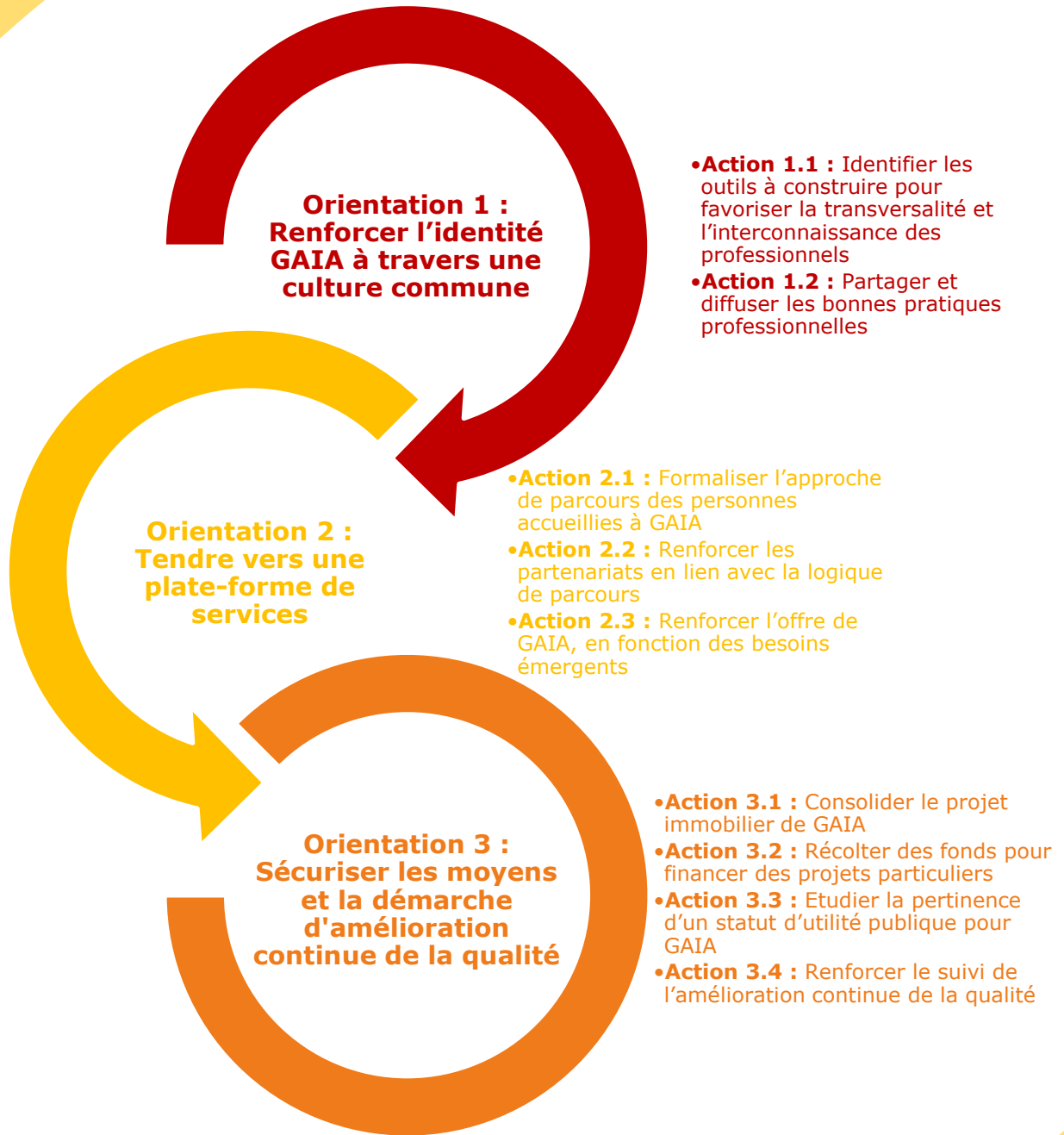
Les orientations stratégiques et les actions décrites dans ce paragraphe sont le résultats d'un **travail collaboratif** sur plusieurs séances, qui a associé les membres du Conseil d'Administration, la Direction Générale, les directions adjointes, les chefs de service, les professionnels et les instances représentatives du personnel.

Les orientations stratégiques serviront de **guide** aux membres du Conseil d'Administration dans la conduite de la mise en œuvre du projet associatif et seront déclinées par les directeurs des établissements et services dans leurs propres structures, à travers la partie prospective de leurs projets d'établissements et de services. Cette logique prospective permet de créer les **conditions nécessaires au changement** et de favoriser la **mobilisation des acteurs concernés**.

Ces orientations sont considérées comme des pistes d'amélioration, qui pourront être revues et adaptées au fur et à mesure de leur mise en œuvre. Cette partie est donc un **réel outil de travail « vivant »** pour les cinq années à venir et ne doit en aucun cas constituer une feuille de route immuable. Il s'agit d'un **guide** qui doit **orienter l'action** de chacun des acteurs de la vie de l'Association.

- **Les orientations stratégiques et actions à conduire sur les 5 années**

Trois orientations stratégiques ont été actées et sont déclinées au travers de **plusieurs actions concrètes** :



- Déclinaison des orientations et actions



1

Renforcer l'identité GAIA à travers une culture commune

Quelles réalités aujourd'hui ?

- ▶ GAIA a mis en place des pôles de compétences et veille à l'évolution des compétences professionnelles en continu.
- ▶ La priorité a été donnée à la stabilité de chaque dispositif dans les pôles afin de maintenir l'accompagnement des personnes accueillies et le maintien des emplois.
- ▶ L'enjeu dans les prochaines années est de favoriser une approche par métier et un fonctionnement plus transversal.

Dans quels buts ?

- ▶ Favoriser un parcours plus fluide pour les personnes accueillies.
- ▶ Renforcer une culture et des objectifs communs pour les professionnels de GAIA.

Comment ?

▶ **Action 1.1 :**
Identifier les outils à construire pour favoriser la transversalité et l'interconnaissance des professionnels

- ❖ Programmer des formations ou conférences communes rassemblant des professionnels de différents pôles.
- ❖ Favoriser les formations de salariés à salariés : tutorat, partages d'expérience.
- ❖ Favoriser la mobilité interne et les remplacements temporaires au sein de GAIA pour connaître d'autres expériences et d'autres modes de fonctionnements.
- ❖ Modéliser et mettre en œuvre un temps d'intégration pour tout nouvel arrivant de manière à s'imprégner du fonctionnement des différents services.

▶ **Action 1.2 :**
Partager et diffuser les bonnes pratiques professionnelles

- ❖ Institutionnaliser des temps de rencontres mixant les professionnels sur des problématiques communes (recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé, travail, outils d'évaluation de l'autonomie de la personne accueillie...).
- ❖ Harmoniser les procédures en interne, notamment la conception et l'évaluation du projet personnalisé.
- ❖ Mutualiser des formations avec des professionnels d'autres associations pour favoriser des apports extérieurs dans les pratiques.
- ❖ S'appuyer sur la démarche d'amélioration continue de la qualité pour favoriser la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques.



2 Tendre vers une plate-forme de services

Quelles réalités aujourd'hui ?

- ▶ GAIA s'appuie sur une variété d'établissements, de services et de dispositifs qui permettent d'apporter des réponses aux besoins évolutifs des personnes accueillies.
- ▶ L'enjeu des prochaines années est de tendre vers une plate-forme de services en s'appuyant sur ses ressources et compétences internes et en renforçant ses partenaires externes, de manière à éviter les ruptures dans l'accompagnement.
- ▶ L'objectif est aussi de compléter l'offre de service de GAIA par le biais de dispositifs/services nouveaux dans GAIA ou la construction de partenariats qui permettent de prolonger l'offre de service.
- ▶ La signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec ses organismes financeurs permettrait d'acter des financements en phase avec cette orientation.

Dans quels buts ?

- ▶ Fluidifier le parcours des personnes accueillies.
- ▶ Identifier les besoins insuffisamment pris en charge.
- ▶ Appréhender les limites d'intervention et le relais assuré par des partenaires.

Comment ?

| | |
|--|---|
| <p>▶ Action 2.1 : Formaliser l'approche de parcours des personnes accueillies à GAIA</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser un état des lieux des réponses apportées par GAIA et ses partenaires aux besoins d'inclusion sociale, de soins, d'emploi, de formation, de logement. ❖ Envisager ce qui pourrait évoluer dans les réponses et dans l'organisation pour aboutir à des accompagnements plus modulables et plus fluides. ❖ Réfléchir collectivement et de manière pluridisciplinaire aux évolutions d'organisation et de pratiques de travail. |
| <p>▶ Action 2.2 : Renforcer les partenariats en lien avec la logique de parcours</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire vivre et évaluer les conventions signées (CHANGE, CHAL, action logement, MESSIDOR, secteur gériatrique...). ❖ Programmer des rencontres avec les organismes de financement pour échanger sur le projet de GAIA et la mise en place d'un CPOM associatif. ❖ Participer aux actions proposées par les partenaires (plans et dispositifs, du type ABS ville, PTSM...). ❖ Etre présent activement dans les commissions extérieures initiées par les partenaires et y être force de proposition. ❖ Bénéficier d'une veille sur l'actualité du secteur et des formations par le biais de la FAS et l'UNAFO. |
| <p>▶ Action 2.3 : Renforcer l'offre de GAIA, en fonction des besoins émergents</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Assurer une veille de ces appels à projet et des opportunités. ❖ Monter des projets ou répondre à des appels à projet en fonction des opportunités et en lien avec le projet associatif. |



3 Sécuriser les moyens et la démarche d'amélioration continue de la qualité

Quelles réalités aujourd'hui ?

- ▶ GAIA est une Association gestionnaire qui fait bon usage de l'argent public et est vigilante pour préserver un modèle économique efficient.
- ▶ Son engagement se fait au service de l'accompagnement des personnes accueillies, par la mise en place et la gestion de services, établissements et dispositifs pouvant être utiles à leur parcours de vie.
- ▶ Ses prises de décision tiennent toujours compte de l'équilibre financier de chacun des dispositifs mis en place. L'objectif est de maintenir les différents dispositifs à l'équilibre de manière distincte et de veiller à la pérennité de l'Association dans un contexte de contraction des dotations publiques.
- ▶ L'objectif est de poursuivre l'optimisation de ses moyens : regroupement des hébergements en unités de lieux, évolution de l'organisation, amélioration des recettes ...

Dans quels buts ?

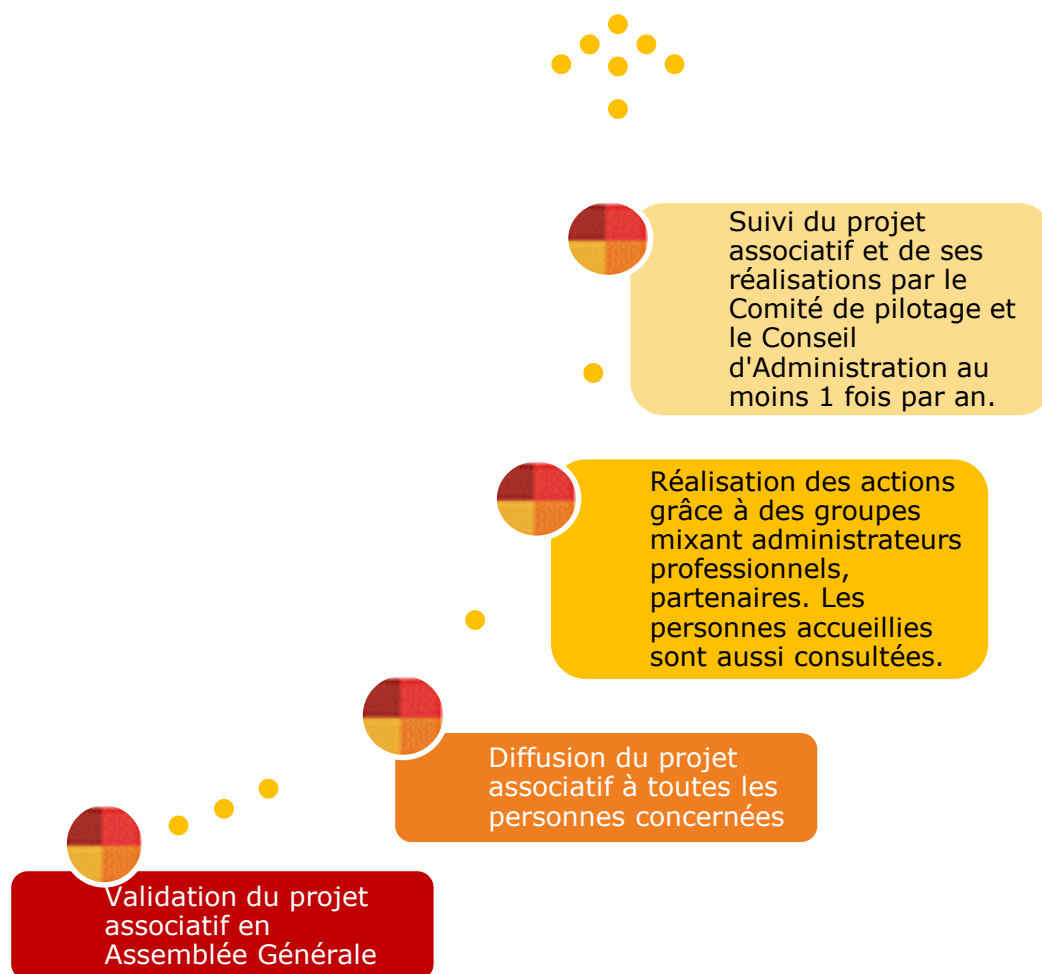
- ▶ Consolider l'Association dans son fonctionnement et son organisation et continuer à assurer une gestion rigoureuse.
- ▶ Dégager des marges de manœuvre pour des investissements renforçant la qualité du service rendu.

Comment ?

| | |
|---|---|
| <p>▶ Action 3.1 : Consolider le projet immobilier de GAIA</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Déménager la résidence hôtelière, le CHRS Ma bohême et le SAMSAH le Bilboquet dans des locaux plus appropriés. ❖ Réfléchir à l'opportunité de locaux conjoints pour réduire les charges d'exploitation et favoriser la transversalité de fonctionnement des équipes. |
| <p>▶ Action 3.2 : Récouter des fonds pour financer des projets particuliers</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Faire l'inventaire des possibilités de financements pour financer des projets spécifiques. ❖ Ces fonds peuvent aussi s'appuyer sur de l'appel aux dons et des campagnes à conduire en cas de besoin. |
| <p>▶ Action 3.3 : Etudier la pertinence d'un statut d'utilité publique pour GAIA</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Réaliser un audit pour évaluer l'intérêt et la faisabilité d'un statut d'utilité publique avant de lancer toute démarche. |
| <p>▶ Action 3.4 : Renforcer le suivi de l'amélioration continue de la qualité</p> | <ul style="list-style-type: none"> ❖ Compte tenu de l'amplitude des services et dispositifs gérés, identifier une ressource pour maintenir le cap d'un suivi et d'un pilotage de la démarche d'amélioration continue de la qualité (qualité, évaluations, coordination des projets d'établissement et de service). ❖ Rendre plus compréhensibles et lisibles les actions menées dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité auprès des professionnels, avec le concours des référents qualité nommés dans les pôles. |



Evaluation et pilotage du projet associatif



Le projet associatif établi pour une **durée de cinq ans**, est révisable autant que nécessaire, par le **Conseil d'Administration de GAIA**.